

**A.D.W. ADVERTISING DATA WIRELESS
NETWORK Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros Siège social : 14
AVENUE DU GENERAL DE GAULLE, 94160
ST MANDE 830 441 150 RCS Creteil-
94000**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2024**

L'an 2024,

Le 28 NOVEMBRE,

A 14 heures,

Les associés de la Société ADW ADVERTISING DATA WIRELESS NETWORK, société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros, divisé en cent (100) actions de 20,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée générale Extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Est présente :

- Madame Stéphanie ALLOUL LAZIMI, associée unique, titulaire de la totalité des 100 actions composant le capital social.

En tant qu'associé unique, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement "eIDAS" n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'assemblée est présidée par Madame Stéphanie ALLOUL LAZIMI, présidente de la société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le président déclare la discussion ouverte.
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - Transfert du siège social.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de la société **ADW ADVERTISING DATA WIRELESS NETWORK** du :

5-7, 5 Avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint-Mandé

Au :

14 avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint-Mandé.

Et ce, à compter du 28 novembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 4 - Siège social

“Le siège social est fixé au 14 avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint-Mandé.”

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION - POUVOIRS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Fait à Paris, le 28 novembre 2024

En un exemplaire original.

L'associé unique ALLOUL Stéphanie.

Signé par :

3CC3C9B6D2444C4...